

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (première partie) CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE (LDAC)

Vidéoconférence (pour cause de COVID-19)

Mardi 11 mai 2021

10h00 – 11h30

Président : Iván López van der Veen

Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia

Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président. Approbation des ordres du jour et du procès-verbal.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, puis énumère les procurations reçues par le Secrétariat de la part des membres absents en faveur d'autres membres présents :

- Mme. Katarina Sipic (AIPCE) a donné sa procuration à M. Pierre Commere (EUROTHON/FIAC).
- M. Erik Olsen (The Danish Society) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE).
- M. Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a donné sa procuration à M. Luis Vicente (ADAPI).
- Mme. Anna Boulova (FRUCOM) a donné sa procuration à M. Michel Goujon (ORTHONGEL).
- Mme. Rebeca Díez (CONXEMAR) a donné sa procuration à M. Juan Carlos Martín Fragueiro (OP ANACEF).

La liste des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'Annexe I.

Le Secrétariat indique aux membres que dans le respect des normes statutaires, le quorum nécessaire pour l'adoption de décisions (50 % du total des membres présents ou représentés) se trouve réuni.

1.1. Adoption du p.-v. de la dernière Assemblée générale (26 mai 2020)

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale tenue le 26 mai 2020, est approuvé sans commentaires ni amendements.

1.2. Approbation des ordres du jour des deux sessions (1 et 2)

Les ordres du jour des deux sessions de l'Assemblée générale (11 et 12 mai) sont approuvés.

N.B. Par manque de temps, il est convenu de reporter l'ensemble du point 5 de l'ordre du jour du 11 au 12 mai.

2. Rapport du Président / Secrétaire à propos de l'exercice financier 15 du LDAC (1^{er} juin 2021-31 mai 2022)

2.1. Plan stratégique / programme de travail annuel.

M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire général, expose le plan stratégique et le programme annuel de travail pour l'exercice 15.

Sur suggestion de Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE), ultérieurement acceptée par le reste des membres, il est convenu de prendre la **DÉCISION** suivante :

- Le programme de travail est adopté avec l'introduction sollicitée d'une référence au Contrat vert européen et à la stratégie « De l'étable à la table ».

La présentation complète est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/ok_LDAC_Presentation_GA_11.05.21.pdf

DÉCISION :

Les membres de l'Assemblée générale approuvent le plan stratégique annuel de l'Exercice 15. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, le processus est déclaré conclu et le plan stratégique est considéré officiellement adopté au titre des dispositions des articles XIII et XV alinéa a) des statuts du LDAC.

2.2. Calendrier provisoire des réunions.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, indique que les réunions des Groupes de Travail 1, 2, 4 et 5 devraient avoir lieu aux mois de septembre et octobre, tandis que celle du Comité Exécutif est prévue pour le mois de novembre.

La possibilité de tenir les réunions de façon mixte (virtuelle et présentielle) est aussi envisagée en fonction de l'évolution de la pandémie.

Le calendrier complet des réunions est à la disposition de tous les membres, qui peuvent consulter la présentation spécifique :

https://ldac.eu/images/ok_LDAC_Presentation_GA_11.05.21.pdf

2.3. Approbation/Ratification des points 1 et 2.

Les membres de l'Assemblée générale ratifient les deux points précédents.

3. Rapport du Secrétariat concernant l'administration et les finances :

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, a présenté au nom du Président et du Comité Exécutif un bilan du travail réalisé par le Conseil consultatif au cours de l'exercice 14 (1^{er} juin 2019-31 mai 2020) par rapport à son programme. Il a résumé les actions et les accords pris. La liste des lettres et avis adoptés au cours de l'exercice financier a aussi été dressée.

3.1. État des comptes annuels (Recettes/Dépenses) de l'exercice 14 (2020-2021)

Après présentation des comptes de l'exercice actuel, il est proposé à l'Assemblée d'accorder un vote de confiance aux comptes présentés, les comptes définitifs devant être envoyés une fois achevé l'exercice (31 mai 2021).

3.2. Proposition de budget pour l'exercice financier 15 du LDAC (2021-2022).

Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, explique que le nouveau budget, correspondant à l'exercice 15, ira du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. La proposition de budget a été envoyée par écrit à tous les membres du Comité Exécutif pour adoption par voie de courrier électronique et aux membres de l'AG avant la réunion (30 mars). Actuellement, le Secrétariat attend de recevoir le nouveau contrat de la part de la Commission européenne pour signature.

Après présentation de la proposition de budget provisoire par le Secrétaire général, proposition approuvée par le Comité Exécutif en temps et en forme, le Président recommande à l'Assemblée Générale de ratifier cette proposition pour l'exercice financier à venir. Il est rappelé que, comme lors des exercices précédents, la proposition est un budget de minima basé sur les recettes effectivement

reçues et/ou engagées conformément au principe de prudence budgétaire et aux dispositions du Règlement financier de la Commission.

Comme pour les exercices précédents, il conviendra d'ajuster le budget en fonction des recettes reçues au cours de l'exercice et d'équilibrer les lignes suivant les frais engagés. La Commission européenne en sera dûment informée.

3.3. Approbation/Ratification des points 1 et 2.

Le rapport financier contenant les comptes actualisés pour l'exercice 14 est approuvé et ratifié à l'unanimité, sans commentaires ni modifications, de même que la proposition de budget pour l'exercice 15.

4. Situation générale des membres du LDAC :

4.1. Départs du LDAC.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique que l'Assemblée générale du LDAC compte actuellement 49 organisations membres, trois d'entre elles ayant officialisé leur départ (deux à cause de la sortie du Royaume-Uni de l'UE du fait du Brexit) :

- France Nature Environnement (FNE)
- The National Federation of Fishermen's Organizations (NFFO)
- UK Fish Producer Organization (FPO)

Il indique ensuite que sur les 25 sièges du Comité Exécutif, 2 sont actuellement vacants : l'un du côté secteur de la pêche (60 %) comme conséquence du départ du Royaume-Uni (NFFO) et l'autre du côté des 40 % puisque Birdlife est partie l'année passée. Les élections au Comité Exécutif auront donc lieu en bloc à l'issue du mandat de 3 ans qui échoit l'année prochaine (mai 2022).

4.2. Admission de nouveaux membres du LDAC.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, annonce que trois organisations ont demandé à entrer au LDAC :

- The Pew Charitable Trusts (« Pew »)
- Global Tuna Alliance (GTA)
- Earthworm Foundation au nom de Tuna Protection Alliance (TUPA)

Les candidatures ont été transmises aux membres du Comité Exécutif le 30 mars avec toute la documentation nécessaire, après envoi par voie de consultation élargie aux États membres et information à la Commission.

Les organisations candidates effectuent une présentation de leurs organisations, qu'il est possible de consulter en cliquant sur les liens suivants :

[https://ldac.eu/images/The Gobal Tuna Alliance Presentation GA.pdf](https://ldac.eu/images/The_Gobal_Tuna_Alliance_Presentation_GA.pdf)

[https://ldac.eu/images/TUPA Presentation for LDAC general assembly.pdf](https://ldac.eu/images/TUPA_Presentation_for_LDAC_general_assembly.pdf)

Après les présentations, un débat s'ouvre entre les membres sur l'éventuelle admission des trois organisations candidates à entrer au LDAC, et la **DÉCISION** suivante est prise :

- Les trois nouvelles organisations ont été ratifiées comme membres, après approbation des États membres et sans objections fondées soulevées par le Comité Exécutif.

Les nouvelles organisations membres sont : Global Tuna Alliance (GTA) ; Earthworm Foundation au nom de Tuna Protection Alliance (TUPA) et The Pew Charitable Trust (antenne européenne).

- Eu égard à la catégorie de classement des membres, le LDAC attendra l'adoption de la proposition de la DG MARE entraînant la modification du Règlement délégué concernant le fonctionnement des Conseils consultatifs. Ceci donnera des indications plus claires pour décider du classement de deux des nouveaux membres précités (GTA et TUPA), jugées « organisations hybrides » animées par des intérêts mixtes et ayant des représentants au sein du secteur halieutique et au sein des autres groupes d'intérêt.

La décision sera adoptée au plus tard lors de l'Assemblée Générale prévue pour mai 2022, mais entretemps leur statut de membre du LDAC de plein droit ne s'en trouvera pas affecté, pas plus que leur participation aux réunions et consultations du LDAC au niveau de l'Assemblée Générale et des Groupes de Travail.

5. Mise à jour relative aux questions administratives et organisationnelles :

5.1. Ratification annuelle du Président du LDAC.

5.2. Proposition de structure des Groupes de travail et des Groupes de réflexion.

5.3. Révision et modification des statuts du LDAC : proposition d'annexe au Code de conduite pour les réunions virtuelles (AG/Com. Ex./GT/GR)

Par manque de temps, il est décidé de laisser l'ensemble du point 5 pour la deuxième partie de l'Assemblée Générale, qui aura lieu le lendemain, 12 mai.

Clôture de la réunion.

Le Président, M. Iván López, conclut la séance en remerciant les membres et observateurs présents pour leur présence et leur participation active ; toute l'équipe des interprètes pour le travail fourni au cours de la réunion ; et le Secrétariat pour toute la logistique, l'organisation et la préparation des contenus de cette rencontre.

La première session de l'Assemblée générale annuelle ordinaire est levée.

Liste des personnes présentes
Assemblée Générale du Conseil consultatif de pêche lointaine
11 mai 2021 - Vidéoconférence (Première session)

MEMBRES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Emil Remisz. NAPO
4. Juan Manuel Liria. CEPESCA
5. Javier Garat. CEPESCA
6. Luis Vicente. ADAPI
7. Gerard Van Balsfoort. DPFTA
8. Vanya Vulperhorst. OCEANA
9. Julien Daudu. EJF
10. Rocio Béjar. CEPESCA
11. Christine Adams. Seas at Risk
12. Michel Goujon. ORTHONGEL
13. Marc Ghiglia. CNPMMEM/UAPF
14. Sylvie Roux. CNPMMEM
15. Despina Symons. EBCD
16. Jacopo Pasqueiro. EBCD
17. Sara Fröcklin. Swedish Society for Nature Conservation
18. Juana Parada. ORPAGU
19. Juan Manuel Trujillo. ETF
20. David Troncoso. ANASCO
21. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
22. Juan Carlos Martín Fragueiro. OP ANACEF
23. Ferenc Szalay. Confédération Internationale de la Pêche Sportive – CIPS
24. Pierre Commere. FIAC/EUROTHON
25. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
26. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba et Anamix
27. José Manuel F. Beltrán. OPP Lugo
28. Rosalie Tukker. EUROPECHE
29. Daniel Voces. EUROPECHE
30. Roberto Carlos Alonso. ANFACO-CECOPESCA
31. Mati Sarevet. ELDFFA
32. Francisco Mari. BFW
33. Esben Sverdrup-Jensen. Danish Pelagic Producers Organisation
34. Raúl García. WWF
35. Xavier Leduc. UAPF

OBSERVATEURS

36. Jesús Iborra. Parlement Européen
37. Paulus Tak. The Pew Charitable Trusts
38. Jean-Christophe Vandeveld. The Pew Charitable Trusts
39. Florie Hovine. Earthworm Foundation
40. Tom Pickerell. Global Tuna Alliance
41. Anna Gruszczynskar. Ministère polonais de l'économie maritime et de la navigation intérieure
42. Sonia Doblado. Farfish
43. Alexandre Rodríguez. LDAC
44. Manuela Iglesias. LDAC
45. Marta de Lucas. LDAC